



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

LOI D'URGENCE AGRICOLE : LES ASSOCIATIONS SPECIALISEES DES GRANDES CULTURES APPELLENT AU VOTE DU COMPROMIS ACTÉ EN COMMISSION MIXTE PARITAIRE

La commission mixte paritaire (CMP) est parvenue à un accord sur le projet de loi d'urgence pour la protection et la souveraineté agricoles. Pour les Associations spécialisées de Grandes Cultures (AGPB, AGPM, CGB, FOP et UNPT), cette issue apporte plusieurs réponses indispensables, même si elle ne répond pas à l'ensemble des enjeux auxquels les producteurs sont aujourd'hui confrontés.

Le texte préserve notamment plusieurs dispositions importantes visant à améliorer les conditions de production en France. Les avancées relatives aux moyens de production et à la sécurité juridique des projets agricoles constituent des signaux attendus par les agriculteurs. Elles contribueront à limiter certaines distorsions de concurrence européennes et à donner davantage de visibilité aux exploitations qui investissent pour produire.

« Ce compromis constitue une première avancée, il ne règle pas toutes les difficultés rencontrées par les producteurs de grandes cultures, mais il prend en considération plusieurs urgences que nous portons depuis de nombreux mois. Cette première étape devra être amplifiée pour répondre durablement à la détresse que traversent nos filières. Nous appelons solennellement les parlementaires à adopter le texte », déclarent les présidents des Associations spécialisées.

Dans un contexte où la compétitivité de l'agriculture française demeure fortement fragilisée, ce texte ne constitue qu'une étape intermédiaire. D'autres travaux devront être engagés pour restaurer durablement les capacités de production, renforcer la compétitivité des exploitations et garantir la souveraineté alimentaire.

À l'heure où le texte sera soumis au vote définitif de l'Assemblée nationale le 20 juillet puis du Sénat le 21 juillet 2026, les Associations spécialisées Grandes Cultures rappellent que les producteurs attendent désormais des actes.

